



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. OBJET

Les présentes conditions générales, qui définissent les conditions de conception, de fabrication, de vente et de livraison, sont conclues entre,

D'une part : ANNEXE SYSTEMS, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé Zone Industrielle Plaine du Caire IV 600 Rue des Safranés 13830 Roquefort-la-Bédoule, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille, sous le N° 940 569 833, ci-après dénommée « ANNEXE SYSTEMS »,

Et d'autre part : Toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle et domiciliée sur le territoire français métropolitain (hors Corse), souhaitant procéder à une commande auprès d'ANNEXE SYSTEMS, ci-après dénommée le « Client ».

Par commande, il faut entendre tout ordre d'achat portant sur la gamme de produits « L'ANNEXE » comprenant une tiny-house (« CREAVIE ») et une tiny-roulotte (« CREAVENTURE ») (ci-après dénommés les "Produits") par ANNEXE SYSTEMS. Le Client reconnaît avoir eu communication au moment de la passation de commande des présentes conditions générales de vente, dont il accepte les termes sans réserve. En conséquence, toute condition contraire ne peut, sauf acceptation préalable et écrite de ANNEXE SYSTEMS, prévaloir sur l'application des présentes conditions générales.

Le fait pour ANNEXE SYSTEMS de ne pas se prévaloir à un moment quelconque des conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir, ultérieurement, de l'une quelconque desdites conditions. Par ailleurs, la reconnaissance de l'invalidité d'une clause n'affectera pas la validité du reste de la commande, du contrat ou du marché ou de toute autre clause, et les parties s'engagent à négocier de bonne foi pour remplacer ou modifier la clause invalide.

### 2. AVERTISSEMENTS ET CONSEILS

En sa qualité de professionnel, le Client procède, sous sa seule et unique responsabilité, à la réception, au montage (CREAVIE), au déplacement (CREAVENTURE) et à l'installation des Produits avec le soin requis et conformément aux instructions figurant dans le « Manuel d'installation » livré avec les colis ou envoyé par e-mail lors de la confirmation par ANNEXE SYSTEMS de la commande.

Il s'engage par ailleurs à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de cette tâche.

Avant toute installation, le Client doit s'assurer :

- de la correcte préparation du terrain sur lequel les Produits doivent être installés. Le terrain doit être plat (avec une pente de 2 % maximum).



- du respect des règles du PLU de la commune concernée relatives aux conditions d'implantation et / ou conditions de retrait minimal par rapport aux limites séparatives.
- de la conformité des travaux de voiries et réseaux divers exécutés par un professionnel du terrassement aux fins de permettre le raccordement des Produits aux différents réseaux (eau, électricité, assainissement, évacuation des eaux usées).

S'agissant plus particulièrement de la partie électricité, il est impératif de recourir aux services d'un électricien diplômé dûment habilité qui devra prévoir l'arrivée électrique en fonction des éléments ci-après :

Puissances des équipements :

- Chauffe-eau : 2.5 KW
- Radiateur intelligent : 1 KW
- Radiateur salle de bain : 0.5 KW
- Plaque à induction : 3.5 KW
- Autres (prises et luminaires) : 2.5 KW

La somme totale des puissances est égale à 10 KW lorsque tous les équipements fonctionnent simultanément.

### **AVERTISSEMENTS SPECIFIQUES A LA CREAVENTURE**

Pour des raisons de sécurité, le Client doit impérativement procéder au calage de la tiny-roulotte.

A cet effet, ANNEXE SYSTEMS lui fournit une notice avec les informations nécessaires à la réalisation du calage ainsi que quatre vérins réglables jusqu'à 8 cm (les dalles gravillonnaires ne sont pas fournies).

### **3. DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX**

Une déclaration préalable de travaux doit obligatoirement être effectuée et son autorisation obtenue au moment de la validation de la commande.

Le Client doit se rapprocher de toute autorité compétente avant la validation de la commande afin de s'assurer que toutes les autorisations nécessaires à l'installation des Produits ont été obtenues.

Il est seul responsable des formalités correspondantes et de l'obtention de toute autorisation nécessaire préalablement à la validation de la commande.

### **4. COMMANDE – FORMATION DU CONTRAT**

#### **4-1.1 Prise de commande et validation**

Les commandes doivent être réalisées par écrit formalisé selon des fiches Produits, communiquées au Client lors de l'ouverture de son compte. Une commande ne peut être validée qu'après acceptation écrite par ANNEXE SYSTEMS qui retournera au Client une confirmation de commande mentionnant les spécifications des Produits, telles qu'indiquées par le Client lors



de sa prise de commande. Les agents commerciaux mandatés par ANNEXE SYSTEMS ne sont pas autorisés à valider les commandes qu'ils ont négociées.

Les commandes n'incluent que les Produits expressément mentionnés dans l'accusé de réception de commande.

Le Client doit vérifier la confirmation de la commande adressée par ANNEXE SYSTEMS et lui indiquer par écrit toute erreur ou omission, dans le délai maximal d'un jour ouvré (les jours fériés légaux français n'étant pas compté dans ce délai) suivant la réception de la confirmation de la commande. Toute commande passée auprès d'ANNEXE SYSTEMS est ferme et définitive pour le Client, dès la réception par ANNEXE SYSTEMS du bon de commande et du formulaire écrits sans rajout manuel ou autre qui pourrait en modifier le contenu, avec la mention « Bon pour Accord », la date, le nom, le tampon et la signature du Client.

Toute demande additionnelle ou complémentaire du Client fera l'objet d'un avenant écrit à la commande, et devra donner lieu à une nouvelle confirmation écrite d'ANNEXE SYSTEMS, qui sera alors déliée des délais initialement convenus pour la fabrication de la commande.

Il est précisé que le délai moyen de livraison d'une commande est de 9 semaines à compter de son acceptation écrite par ANNEXE SYSTEMS.

#### **4-1.2 Modification et annulation de la commande**

À compter de la confirmation écrite de la commande par ANNEXE SYSTEMS, aucune modification ou annulation de commande ne peut être effectuée par le Client pour quelque raison que ce soit. Ceci est également valable durant une crise sanitaire.

#### **4-1.3 Fabrication de la commande**

Tous les Produits sont fabriqués sur commande expresse et individuelle, de façon à répondre aux besoins et aux exigences spécifiques de chaque Client.

Le Client garantit avoir pris soin de fournir à ANNEXE SYSTEMS l'ensemble des éléments et des informations les plus précises et complètes possibles nécessaires à la fabrication de la commande. Si ANNEXE SYSTEMS en fait la demande, le Client s'engage à lui communiquer par écrit dans les meilleurs délais possibles, toute information manquante ou non directement disponible, et nécessaire à la fabrication conforme de la commande.

En cas d'erreur de fabrication, aucun dommage et intérêt ne sera accordé au Client. Seule la nouvelle commande sera refabriquée en conformité avec la demande initiale.

### **5. LIVRAISON ET DECHARGEMENT**

#### **5.1 Lieu de livraison**

La livraison s'effectue sur le territoire français métropolitain (hors Corse) à l'adresse indiquée par le Client lors de la validation de la commande.

#### **5.2 Modalités de livraison**

Le Client a la responsabilité de prévoir un accès facile et adapté pour les camions et d'informer le cas échéant ANNEXE SYSTEMS de toute contrainte ou obstacle susceptible d'entraver le bon déchargement des Produits.

Pour la CREAIE, la livraison est réalisée par un camion de 7 mètres autoporteur avec chariot embarqué. Le déchargement est effectué par le chauffeur qui rapprochera les palettes du lieu de



montage.

Pour la CREAVENTURE, la livraison est effectuée par un camion plateau équipé d'une rampe de déchargement. Le transporteur déposera la roulotte à l'entrée du terrain. Le Client devra la déplacer par ses propres moyens en utilisant un moyen de transport adéquat.

### **5.3 Délais de livraison**

Les délais de livraison ne commencent à courir que lorsque les indications et les documents nécessaires à l'exécution des commandes ont été transmis à la société ANNEXE SYSTEMS.

Ils se trouvent suspendus par :

- Tout retard du Client dans la communication des précisions nécessaires à la fabrication de la commande.
- Tout manquement du client à ses obligations et spécialement au respect des échéances de règlement prévues.
- En cas de force majeure telle que définie par l'article 10.

Les délais, incluant le temps de fabrication et de livraison, indiqués par ANNEXE SYSTEMS dans sa confirmation de commande, sont établis en toute bonne foi, et sont donnés à titre indicatif seulement, et sauf imprévu.

Les éventuels retards de fabrication, de livraison et/ou de transport ne peuvent, en aucun cas, justifier l'annulation ou la résiliation de la commande, du contrat ou du marché ni le versement d'une indemnité quelconque par ANNEXE SYSTEMS.

### **5.4 Modalités de déchargement et de stockage**

#### **Pour la CREAVIE**

Une zone de parking doit être impérativement prévue pour permettre au camion de stationner le temps de déchargement estimé de 2 à 3 heures. Les autorisations de voirie éventuellement requises doivent être obtenues au préalable par le Client.

La zone de parking doit se trouver à moins de 50 mètres du lieu de déchargement et être libre de circulation.

Pour permettre au chariot embarqué de déplacer et de décharger les palettes, le lieu de déchargement doit présenter :

- Un portail de 3 mètres minimum de large (avec possibilité de passer au-dessus du portail) ;
- Des allées de 3 mètres 80

Le Client doit prévoir une zone de stockage d'environ 100 m<sup>2</sup> non-abritée pour stocker les palettes avant le montage. Bien que filmés et protégés, les palettes de meubles, cloisons et parquet ainsi que les emballages carton ne peuvent être exposés aux intempéries plus d'une semaine sans risque de détérioration.



## **Pour la CREAVENTURE**

Le transporteur procède au déchargement à l'entrée du terrain où doit être prévue une zone de parking.

Celle-ci doit être suffisamment grande (40 mètres minimum de surface) pour permettre au camion plateau de 10 mètres de long de décharger la roulotte de 7m41.

Les autorisations de voirie éventuellement requises doivent être obtenues au préalable par le Client.

Une fois la roulotte livrée, le Client en assure le déplacement sur le lieu d'installation au moyen d'un véhicule de tractage adapté sur une surface stabilisée, compactée et libre de tout obstacles.

La roulotte étant équipée de deux essieux (dont un directionnel à l'arrière), le déplacement s'effectue avec le timon équipé d'une tête d'attelage avec boule ou axe agricole. Le véhicule de tractage doit pouvoir déplacer une charge de 2.5 tonnes. Le rayon de braquage de la roulotte est de 10 mètres.

Le Client ne pourra en aucun cas de prévaloir de dommages ou désordres consécutifs au déplacement de la roulotte dans des conditions ne respectant pas les prescriptions ci-dessus.

Dans l'hypothèse d'une impossibilité de déchargement, le transporteur pourra refuser la livraison. Les frais de livraison ne seront pas remboursés au Client qui devra prendre immédiatement contact avec ANNEXE SYSTEMS pour convenir des nouvelles modalités de livraison. Les frais supplémentaires y afférents seront à la charge exclusive du Client.

## **6 - PRIX**

### **6.1 Tarifs**

Les prix sont fixés par les tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande.

Ils s'entendent toujours Hors Taxes. Les prix ou les offres économiques seront seulement valables par écrit, et pendant le délai indiqué sur la confirmation de commande ou le devis. À défaut d'être indiqué, le délai applicable sera de trente jours (dix jours pour produits de tiers). Passé ce délai, ANNEXE SYSTEMS se réserve le droit de modifier ses prix sans préavis.

### **6.2 Frais de transport**

Sauf accord contraire, les prix s'entendent hors frais de transport, qui sont à la charge du Client, et sont indiqués séparément sur le devis ou la commande.

## **7 - PAIEMENT**

### **7.1.1 Modalités et délais de paiement**

Sauf disposition contraire formulée par écrit, le paiement doit être exécuté par virement bancaire.

Toute modification de la situation financière du Client pourra justifier des demandes de garanties ou de paiement au comptant.

Sauf disposition contraire formulée par écrit, les modalités et délais de paiement de nos factures sont fixés selon les modalités suivantes :



- Pour toute première commande : si le Client ne remplit pas les conditions pour être couvert par notre assurance-crédit (S.F.A.C), le montant total TTC de la facture devra être intégralement acquitté au moment de la confirmation de la commande au plus tard. Aucun escompte ne sera accordé.

En cas de couverture par notre assurance-crédit, 50% du montant total TTC de la facture, à payer à la date de confirmation de la commande ; solde des 50% restants, à payer 4 jours maximum avant la date de livraison indiquée lors de la confirmation de la commande par nos services.

- Pour les commandes subséquentes : lettre de change relevé (LCR) 30 jours nets à compter de date de livraison. S'agissant d'une commande showroom, ce délai sera porté à 60 jours nets. Aucun report de la LCR ne sera appliqué en cas de modification de date de livraison demandée par le Client.

Dans le cas où une limite d'encours a été préalablement déterminée et communiquée au Client, ANNEXE SYSTEMS pourra requérir le paiement comptant de toute commande, dont le montant est égal ou supérieur à cette limite.

### **7.1.2 Retard de paiement**

Le retard de paiement total ou partiel rend le débiteur redevable à l'égard de son créancier, dès le premier jour de retard constaté et sans qu'un rappel soit nécessaire :

- de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ;
- et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à 40.00 €.

## **8- TRANSFERT DE RISQUES ET RÉCEPTION DE LA MARCHANDISE**

Le transfert de risques sur les Produits vendus par ANNEXE SYSTEMS s'effectue à la remise des Produits au transporteur. Il en résulte que les Produits voyagent aux risques et aux périls exclusifs du Client, qui est tenu de vérifier, au moment de la réception et en présence du transporteur, l'état des colis et des emballages, leur nombre et leur contenu, la présence de la notice d'installation ainsi que l'état des Produits.

En conséquence, toute anomalie concernant la livraison devra être constatée par le Client sous la forme de réserves manuscrites lisibles, précises et complètes sur le bon de livraison. Le transporteur et le Client dateront et signeront les réserves émises. En cas de refus du transporteur, le Client devra également en faire mention sur le bon de livraison.

En outre, et conformément à l'article L133-3 du Code du commerce, le Client devra parallèlement à l'émission de réserves confirmer l'anomalie en adressant un courrier recommandé avec avis de réception au transporteur dans les trois jours suivants la livraison dans le but de confirmer lesdites réclamations. La copie de ce courrier ainsi que celle du bon de livraison comportant les réserves, étayées de photographies des colis et/ou de leur contenu devront être adressées par courrier recommandé avec AR à ANNEXE SYSTEMS dans les trois jours ouvrés (les jours fériés légaux français n'étant pas comptés dans ce délai) suivant la



livraison. À défaut de suivre cette procédure, les Produits seront réputés conformes et toute réclamation ultérieure sera rejetée.

Par ailleurs, le refus des Produits à la livraison par le Client pourra être considéré comme abusif si la réalité des anomalies invoquées sur le bon de livraison ne peut être prouvée. En cas de refus abusif des Produits, les frais de retour sont à la charge exclusive du Client.

## **9- RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

Les Produits sont vendus sous réserve de propriété. En conséquence, la propriété des Produits ne sera transférée au Client qu'une fois effectué le paiement intégral du prix de la commande, ANNEXE SYSTEMS se réservant, conformément à la loi, la propriété des Produits livrés jusqu'à cette date. Ne constitue pas un paiement au sens du présent article, la remise d'effets de commerce ou de titres créant une obligation de payer.

ANNEXE SYSTEMS conservera l'intégralité des sommes déjà versées par le Client. Les sommes dues par le Client au titre d'indemnités qui ne pourront être inférieures aux montants déjà versés se compenseront avec les acomptes éventuellement versés par ce dernier à ANNEXE SYSTEMS.

Dans les mêmes conditions, ANNEXE SYSTEMS pourra résilier la commande, le contrat ou le marché pour tous manquements du Client à l'un quelconque de ses engagements.

## **10- GARANTIE ET SERVICE APRES-VENTE (SAV)**

ANNEXE SYSTEMS communique au Client, lors de la confirmation de la commande, un « Certificat de garantie » décrivant les conditions de garantie de chacun des Produits commercialisés, ainsi qu'une grille tarifaire d'assistance et de SAV (cf. « dossier assistance/SAV ») pour toute demande d'intervention par le Client pour l'installation des Produits.

Il est rappelé que les Produits doivent être vérifiés par le Client au moment de leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation, relative aux pièces manquantes et vices apparents, doit être effectuée auprès du transporteur, selon les modalités décrites à l'article 7.

En cas de Produit défectueux signalé par le Client, ANNEXE SYSTEMS réalisera un premier diagnostic pour décider ou non de l'application des garanties et du SAV.

De manière générale, les cas suivants sont systématiquement exclus de la garantie commerciale et de la procédure de SAV proposés par ANNEXE SYSTEMS et ses fournisseurs :

- Les défauts et/ou dysfonctionnements liés au non-respect des « avertissements et conseils » propres à chaque Produits détaillés dans les manuels d'utilisation, devis, bons et formulaires de commandes remis au Client ;
- Les défauts et/ou dysfonctionnements liés à une mauvaise utilisation et / ou un défaut d'entretien des Produits ;
- Les défauts et/ou dysfonctionnement liés à l'usure normale des Produits, le remplacement des accessoires et / ou pièces d'usure, des consommables.

ANNEXE SYSTEMS ne prendra en aucun cas en charge les surcoûts induits par les frais de déplacement du Client pour la gestion sur place des SAV. En aucun cas, une indemnité ne pourra



être demandée à ANNEXE SYSTEMS par le Client pour le préjudice qu'il aurait pu subir directement ou indirectement du fait d'un SAV.

### **11- RESPONSABILITÉ**

La réception, le déplacement, le montage et l'installation des Produits s'effectuent sous la seule et unique responsabilité du Client dans le respect des prescriptions, avertissements et conseils communiqués par ANNEXE SYSTEMS.

### **12- FORCE MAJEURE**

Un cas de force majeure libère ANNEXE SYSTEMS de ses obligations ou excuse le retard dans l'exécution de ses obligations et, s'entend de tout événement ne pouvant être surmonté, malgré une diligence raisonnable de ANNEXE SYSTEMS tels que et sans que cette liste soit limitative, incendies, explosions, inondations, pénuries de matières premières ou de transport, insuffisance de courant électrique et d'énergie, accident affectant la production, délais anormaux de certification, force majeure des fournisseurs et/ou sous-traitants, grèves, lock-out, émeutes, guerres, attentats, crise sanitaire... En cas de survenance d'un cas de force majeure, ANNEXE SYSTEMS en informera le Client dans les huit jours suivant la survenance de l'événement ou sa connaissance. En cas de retard, les délais seront prolongés de la durée du retard entraîné par l'événement de force majeure.

Si, par suite d'un cas de force majeure tel que défini ci-dessus, il est impossible à ANNEXE SYSTEMS d'exécuter la commande ou le contrat en tout ou partie ou si l'événement de force majeure se poursuit au-delà de 6 mois, chacune des Parties est en droit de renoncer à continuer l'exécution du contrat en tout ou en partie sans dommage-intérêt, ni pénalité, ni autre dédommagement ou participation au préjudice supporté par elle à cause de la force majeure, la partie du Contrat déjà exécutée ne pouvant être résolue.

### **13 - JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le Droit français.

En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur application, il sera d'abord recherché un accord amiable.

À défaut pour les parties de trouver un accord amiable, le litige devra être porté devant le Tribunal des Affaires Economiques de Marseille, seul compétent.

### **14 - CONFIDENTIALITÉ**

Les ingénieries, schémas, plans, toutes les données ou éléments à caractère technique ainsi que les tarifs des Produits et les éventuelles remises individuelles accordées, constituent pour le Client des informations secrètes et confidentielles (« Informations confidentielles ») appartenant à la Société ANNEXE SYSTEMS. Les Informations confidentielles seront conservées par le Client et ne pourront, sans autorisation écrite de la Société :

Être fournies ou divulguées par le Client à quiconque, à l'exception de ses employés qui devront n'utiliser ces Informations confidentielles que dans le cadre de la vente, l'inspection, la réparation et /ou l'entretien des Produits.

Le Client s'engage, par tout moyen juridique qu'il jugera utile, à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses salariés et autres préposés ; le Client est responsable du respect de cette obligation.



Cette obligation de confidentialité s'étend également après cessation de la relation commerciale quelle que soit la cause.

### **15 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les données à caractère personnel des Clients collectées lors de l'ouverture du compte client, du passage de commande ou via les formulaires accessibles depuis le site internet de ANNEXE SYSTEMS à l'adresse du site internet <https://www.ANNEXE-systems.fr/>, font l'objet d'un traitement automatisé des données. La page consacrée à la protection des données personnelles par ANNEXE SYSTEMS est librement consultable en ligne à l'adresse <https://www.ANNEXE-systems.fr/politique-confidentialite-ANNEXE-systems-98.html>.